

## Werk

**Titel:** L'accusatif en -ain des noms de femmes

**Autor:** Marchot, Paul

**Ort:** Halle

**Jahr:** 1894

**PURL:** [https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572572\\_0018](https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572572_0018) | log19

## Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)  
SUB Göttingen  
Platz der Göttinger Sieben 1  
37073 Göttingen

✉ [info@digizeitschriften.de](mailto:info@digizeitschriften.de)

### L'accusatif en -ain des noms de femmes.

Il est acquis que c'est à la déclinaison latine en '-o, -one<sup>1</sup> que le gallo-roman a emprunté une déclinaison avec le cas régime en -on: *lere, laron*, etc. Il eut en effet, dans sa première période, une déclinaison dont on peut formuler le paradigme comme suit:

Cas sujet: *lat(d)ro*

Cas régime: *lat(d)rón*.<sup>1</sup>

Sur cette déclinaison d'origine *exclusivement* latine fut refaite, par voie d'analogie, la déclinaison germanique *Húgo Húgon, Fúlko Fúlkon, bácho báchon* de la manière suivante: *Húgo Hugón*, etc., ensuite de quoi elle donna en roman *Hugue Hugon*, etc.<sup>2</sup> Il n'y a donc pas à voir une influence germanique dans ces accusatifs, contrairement à l'opinion qui a été exprimée par Sittl.<sup>3</sup>

Postérieurement, l'influence analogique de ces accusatifs s'étendit et de nominatifs comme *Pierres, Charles, Estievenes*, qui jamais, à aucune époque de la langue, pourtant n'avaient été *Petro, Carlo, Stephano*,<sup>4</sup> on eut des accusatifs *Pierron, Charlon, Estevenon*. Il est évident que ces formations sont les dernières en date et ne furent créées que lorsque la finale -on avait déjà pris pour l'esprit la valeur d'une flexion.<sup>5</sup>

De même que l'on a une déclinaison masculine *Hugue Hugon*, on en a une autre féminine où la régime est en -ain:

<i>Eve</i>	<i>Berte</i>	<i>Gille</i>
<i>Evain</i>	<i>Bertain</i>	<i>Gillain</i> .

A part les mots *nonne, ante* et *pute*, elle ne renferme que des noms propres de femmes.

Dans ces régimes en -on et en -ain, M. Groeber a vu<sup>6</sup> la re-

<sup>1</sup> L'e final de *lat(d)rone* paraît déjà tombé au VIII<sup>e</sup> siècle, puisque les gloses de Cassel ont *mantun, talauun, auciuun* à côté de *pulmone, mansione* (lequel est une graphie latine comme le prouve la présence de la première n).

<sup>2</sup> Voyez Schuchardt, *Zeitschrift für rom. Phil.* VI, 617.

<sup>3</sup> *Archiv für lateinische Lexicographie* II, 580.

<sup>4</sup> Contrairement à ce que dit M. Horning, *Zeitschrift für rom. Phil.* VI, 442. [Vielmehr W. Foerster, *Ztschr.* III, 566; Diez, *Gram.*, frz. Ausg., II, 43, weist den Acc. *Petronem* im 9. Jh. nach. Hrsg.]

<sup>5</sup> Les Serments, par exemple, n'ont pas encore la forme *Karlon*.

<sup>6</sup> *Zeitschrift für rom. Phil.* VI, 443.

production,<sup>1</sup> opérée par voie savante, des accusatifs latins en *-um* et en *-am* qui auraient été accentués, déjà à cette époque, sur la dernière syllabe par la prononciation romane.

Cette supposition, dans sa première partie, me paraît présenter de l'in vraisemblance,<sup>2</sup> si l'on considère que la déclinaison masculine est surtout composée de noms ayant possédé à une certaine période de la langue une flexion *'-o, -ón*: *lere, cumpainz, fel, ber, bacon, Bourgoins, Mile, Guenes, Bueves, Fouques, Hues, Begues*, etc., et qu'elle renferme beaucoup moins de noms dont la flexion était *-us, -um*. Cette hypothèse tendrait à faire admettre ou bien que des noms latins ayant un accusatif *-ón* n'ont eu un régime roman en *-on* que par analogie avec des noms en *-um*, ou bien que ce régime *-on* remonte pour certains mots à *-ón* et pour d'autres à *-um*. La première supposition paraît improbable, la seconde est bien compliquée.

Mais la raison pour laquelle je ne puis ne ranger à l'avis, ingénieux d'ailleurs, de M. Groeber, est celle-ci: pour les noms en *-ain*, sa théorie présente une difficulté qu'il ne saurait tourner. Je demande pardon ici de la liberté que je vais prendre de combattre deux maîtres illustres comme M. Groeber et M. Suchier. Celui-ci dit en effet de la théorie de celui-là: „Au point de vue phonétique, on ne peut faire aucune objection à cette explication.“<sup>3</sup> (celle de M. Groeber). Mais c'est précisément au nom de la phonétique que je ne saurais admettre cette théorie. Il y a des textes où ce n'est pas *Evain, Bertain, Aldain* qu'eussent dû produire *Evám, Bertám, Aldám*, mais bien *Evaim, Bertaim, Aldaim*.<sup>4</sup> Or, on ne trouve nulle part trace de formes comme *Evaim, Bertaim*, etc.

On pourrait encore, à l'opinion de M. Groeber, présenter une autre objection: ce n'est pas une *m*, mais bien une *n* qu'enregistrent toujours les textes bas-latins des VI<sup>e</sup>—X<sup>e</sup> siècles, qui latinisent, comme on sait, les noms romans en *-ain* par l'adjonction d'une terminaison latine: *Bertradanae, Bertanae, Fastradanem, Nonnanes, Adtanae villa* (Attainville), *Curtis Blancane* (Comblanchien), etc.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> [So vielmehr Diez, Gr., frz. Ausg. II, 43, der von Nachahmung des lat. Acc. auf *-um* spricht; ebenso in Eberts Jahrb. V, 411, während ich von Vermittlung rede, Grundriß I, 658. Hrsg.]

<sup>2</sup> [Ich kann hier nur wieder auf die rhythm. latein. Dichtung sowie auf die Reimbelege Ztschr. VI, 443 hinweisen und auf Diez, der Jahrb. V, 412 sagte: „Die Schwäche der lat. Flexion *am*, worin *m* verstummt sein soll, läßt sich gegen die frz. Betonung dieser Silbe nicht einwenden, da die alte Volkssprache, worin jene Verstummung stattgefunden, nicht mehr vorhanden war, und man jetzt sprach wie man schrieb. *Evám* zu sprechen war der erste Schritt.“ Hrsg.]

<sup>3</sup> Le français et le provençal (traduction par Monet) p. 203.

<sup>4</sup> On sait en effet que certains textes conservent *-aim*, ne le graphient jamais *-ain* et ne le font jamais rimer avec *-ain* (cf. Horning, Grammaire de l'ancien français § 166). [Reime und Orthographie beweisen das nirgends. Hrsg.]

<sup>5</sup> Quicherat p. 63. [S. hierzu Anmerk. 3 der folgenden Seite; zu beachten ist, daß *-anem* u. dgl. nur bei german. Eigennamen auftritt, dagegen kein *Evānem* u. dgl. Hrsg.]

C'est donc à une finale *-an* et non *-am* que nous sommes ainsi ramenés.

MM. Schuchardt<sup>1</sup> et Suchier<sup>2</sup> estiment que *-an* représente la flexion germanique *-an*. La déclinaison germanique était *Bërta Bértan, Aïda Aïdan*. M. Schuchardt admet qu'on a eu, d'après l'analogie de *lat(d)ro lat(d)rón*<sup>3</sup> et comme pour *Húgo Húgon*, un déplacement d'accent qui de l'accusatif *Bértan* a fait *Bertán*. Cette explication est au fond satisfaisante et peut être acceptée, pour autant que l'on admette non pas une analogie directe de *lat(d)ro lat(d)rón*, mais bien de *Húgo Húgon*, une analogie, pour ainsi dire, de *lat(d)ro lat(d)rón* à la deuxième puissance et qu'on pose la proportion suivante:

*Bërta Bértan : Bërta Bertán :: Húgo Húgon : Húgo Húgon.*

Mais mes préférences vont à une théorie dont l'idée mère a été exprimée par M. Foerster<sup>4</sup> et que je vais essayer de développer.

Au début du gallo-roman, lorsqu'on disait *lat(d)ro lat(d)rón* et qu'on eut ramené à cette déclinaison un grand nombre de noms germaniques *Húgo Húgon, Fúlko Fulkón*, etc., on dut s'apercevoir qu'un changement d'accent avec l'addition d'une flexion *-n* transformait un nominatif en accusatif. A cette époque donc, le changement d'accent avec l'addition de la finale *n* avait pris dans l'esprit des sujets parlants la valeur d'une flexion casuelle: l'esprit était habitué à cette opération consistant, par un déplacement d'accent et l'addition d'une *n*, à faire d'un nominatif un accusatif. Dès lors, quoi de surprenant qu'on ait transporté le procédé des noms propres masculins aux noms propres féminins et qu'on ait

<sup>1</sup> Zeitschrift loc. cit.

<sup>2</sup> Le français et le provençal loc. cit.

<sup>3</sup> [Diese Versetzung des Accentes bei den german. Eigennamen, von *Húgun* zu *Hugún* (-ón), nach Analogie der Appellativa 3. lat. Decl. wie *latrón-em*, ist hier auch der Angelpunkt der Frage; schon Diez betonte ihn, ich Grundrifs I, 658. Nach der Theorie von der Entwicklung der Sprache in kleinsten Schritten liegt in dem Obigen ein Sprung vor; ich sehe nicht, wie ein Wort von dem Sinne wie *latro* (oder auch *baro*) Personennamen wie *Hugo* so an sich ziehen konnte, daß es seine Form auf sie hätte übertragen können; dann hätten doch latein. Namen wie der christliche Name Pétrus Pétrum jener Analogisierung erst recht, und früher als die german. (*Húgo Húgun*) unterliegen müssen. *Húgo Húgun* ist erst ähnlich *latro latrón-em* geworden, nachdem die Accentverschiebung *Hugún* eingetreten war: der Grund für diese Accentverschiebung also ist zu suchen. Ich fand ihn (mit Diez) in der Accentversetzung, die die christlichen Namen erfahren, nachdem die Regel vom Verlust des auslaut. Vocals der Paroxytona (anno: *ann*) durchgedrungen war, — ein Vorgang, meiner Meinung nach, der vor die Aufnahme german. Wörter in das Galloromanische fällt. Dies mein Glaube; wem, wie dem Verf., jener Sprung von *Húgun* zu *Hugún* wegen *latro latrón-em* glaubhafter ist, wird sich einer der in seinem Artikel besprochenen Meinungen anschließen; beweisen läßt sich m. E. seine Meinung so wenig wie die meine. Hrsg.]

<sup>4</sup> Zeitschrift für rom. Phil. XII, 556.

dit: nom. *Bérta*<sup>1</sup>, accus. *Bertá-n*, comme on disait nom. *Húgo*, accus. *Hugó-n*<sup>2</sup>? Dans les noms propres, le nominatif-vocatif est naturellement bien plus employé que l'accusatif.

Postérieurement furent formés sur le modèle des noms propres des noms communs (de femmes) comme *nonna nonnan*, *am'ta am'tan*, *putta* (de *put'da*) *puttan*.<sup>3</sup>

Il y a des textes vieux-français qui contiennent des formes comme *Judam*, *Eneam*, *Jonalhan*, *Manassen*, *Moysem*, *Jesum*, *Phelippun*, etc., etc.<sup>4</sup> On sait qu'il ne faut voir là que des flexions latines et grecques transportées en français par des clercs trop lettrés.

En résumé, si l'on admet la théorie dont M. Foerster est l'auteur, voici le procédé de formation et de développement des noms propres féminins en -ain. Au VI<sup>e</sup> siècle, il y avait une déclinaison en '-o, -ón(e) qui avait assimilé des mots germaniques, surtout des noms propres. Sur le modèle de cette déclinaison masculine, il s'en forma une autre féminine qui ne comprit, elle aussi, principalement que des noms propres, germaniques et autres. Elle se terminait au nominatif en -á, à l'accusatif en -án. Les scribes des diplômes latins emploient aux cas obliques la forme en -an, en la latinisant par une terminaison. Au IX<sup>e</sup> siècle, dans la période qui est comprise entre la date des Serments et celle de l'Eulalie, s'est faite pour cette catégorie de mots la scission bien tranchée des mots à palatale + -an et de ceux à consonne autre que palatale + -an.<sup>5</sup> On a eu d'un côté *Marien*, de l'autre *Evain*.

PAUL MARCHOT.

<sup>1</sup> L'e féminin (*Bertę*) remplaçant l'a atone apparaît seulement à l'époque des Serments. [Begegnet aber schon in den älteren Glossarien. Hrsg.]

<sup>2</sup> Je m'écarte de l'exposé de M. Foerster, en ce qu'il a choisi pour point de départ analogique une déclinaison: *Pétro Pétrom* (n) puis *Petrónem*. En Gaule, on n'a jamais dit *Pétro Pétrom*. La déclinaison était *Pétrus Petru*, a. fr. *Pierres Pierre*. Des formes comme *Pierron* sont postérieures. L'm finale était tombée dans la période encore classique. [Aber der Name *Petrus* führte sich doch erst in die Volkssprache Galliens ein, als das Christentum im Volke verbreitet war. Hrsg.]

<sup>3</sup> On a un exemple de *nonnan* de 789: „De monasteriis minutis ubi *nonnanes* sine regula sedent.“ (Du Cange). *Puttan*, *putan* est déjà postérieur à l'assourdissement des sonores finales, puisque *putidan* aurait donné *putain*.

<sup>4</sup> Diez, Grammaire des langues romanes, trad. française, p. 43 note. Des textes où fourmillent les mots de cette nature sont naturellement ceux relatifs à l'antiquité.

<sup>5</sup> On a *christian* dans les Serments, tandis que l'Eulalie ne connaît plus que *chrestien* et *maent*.